



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

NÉOVACS ANNONCE L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Paris et Boston, le 27 novembre 2019 – 19 : 00 CET - NÉOVACS (Euronext Paris : ALNEV) annonce que, à la suite de la demande de la Société (communiqué publié le 13 novembre 2019), le Tribunal de Commerce de Paris a décidé le 26 novembre 2019 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation de 3 mois à compter du jugement.

Le Tribunal a également désigné le cabinet SELARL 2M et associés en la personne de Maître Carole Martinez en qualité d'administrateur judiciaire.

« Avec la collaboration de l'administrateur judiciaire nommé par le tribunal, nous examinerons toutes les solutions de redressement possibles. » ajoute Vincent Serra, directeur général de Néovacs.

La Société poursuit la recherche d'un repreneur partiel ou total de ses actifs.

Compte tenu de l'incertitude concernant l'issue des différentes démarches entreprises par la Société, la cotation de son titre (ISIN : FR0004032746) et des bons de souscription d'actions « Neovacs 2017 » (ISIN : FR0013275971) restent suspendus.

Contacts :

Pour toutes les demandes concernant les actionnaires veuillez contacter :
actionnaires@neovacs.com

Charlène Masson
Responsable Communication
01.53.10.93.00